

Département de l'Yonne



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} octobre 2020

Commune de Vallan

Le 1^{er} Octobre 2020, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Joël NAIN, Alexandre FISH, Alexia Poullet, Martine Chevallier, Philippe Devin, Jean Michel GUYOT, Dany Moine, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Virginie Leclercq, François Beaulieu, Véronique Pierron, Marion Vasseur

Absent excusé : Thierry Guenard (pouvoir à Joël NAIN)

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron, Maire Adjoint

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

I- / Approbation du procès-verbal du 29 juillet 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II- / Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Rentrée scolaire : 70 enfants du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont repris le chemin de l'école.

Accueil péri scolaire : une dizaine d'enfants sont présents le matin et une vingtaine le soir.

Restauration scolaire : une trentaine d'enfants déjeunent à la cantine le midi. API RESTAURATION, notre prestataire nous a informé que les tarifs étaient figés jusqu'au 31 Août 2021,

« Savoir nager » les enfants de Vallan et Gy L'Évêque ont à nouveau bénéficié de 12 séances à la piscine. Le transport, 888 euros, a été pris en charge pour moitié par chacune des 2 communes.

Ecole maternelle : 4 bancs ont été commandés pour un montant de 370,00 euros.

CAF :

- Nous sommes liés à la CAF par un CEJ, (Contrat Enfance Jeunesse). Pour pouvoir percevoir l'aide correspondante à notre engagement, un nombre d'heures de « présences enfants » doit être effectué : nous avons répondu à cet engagement et avons perçu la somme 11 594,34 euros pour l'année 2019.
- Pour le calcul de nos droits pour l'année 2020 et pour ne pas nous pénaliser, la CAF nous autorise à reprendre les chiffres de l'année 2019 pour la période correspondant au confinement.

Vacances de la Toussaint :

- la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations) s'est fait le relai de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) en proposant aux centres qui le souhaitent et en fonction des places disponibles des activités sportives.

- **Pour les 3-6 ans**, l'intervention du personnel diplômé est prise en charge par l'Agence Nationale du Sport : 5 séances d'1 heure ont ainsi été mises en place pendant les vacances. Il y aura également 7 séances de mercredi matin en période scolaire. Le matériel est apporté par les éducateurs sportifs.

- Profession Sport Yonne nous a proposé également des stages sportifs (foot, basket...)

- **Pour les + de 6 ans**, intervention de personnel diplômé, la fréquentation est la même que pour les 3-6 ans.

Conseil d'école : le 1^{er} conseil d'école aura lieu le 13 octobre à 18 heures à Vallan à la Maison Multi Activités.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN- Attractivité

La commission s'est réunie le lundi 7 septembre à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Alexandre FISH, Joël NAIN

Absents excusés : Marion VASSEUR, Alexia POULLET, Dany MOINE

- Concours communal des maisons et fermes fleuries : La commission a fait sa visite et a retenu une quinzaine de maisons,
- Pour information, 5 adultes de l'IME Grattery d'Auxerre, accompagnés de leur moniteur viennent à compter du vendredi 18 septembre de 13 h 30 à 15 h 30 faire des travaux d'entretien sur la Commune (débroussaillage derrière le cimetière). Ils ne sont pas intervenus le 25 septembre ni le 2 octobre à cause de la COVID.

La commission s'est réunie le lundi 21 septembre à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Marion VASSEUR, Alexia POULLET, Dany MOINE, Jérôme BRIHAYE, Alexandre FISH, Joël NAIN

Absent excusé : Christophe DELINGETTE

- Concours communal des maisons et fermes fleuries : La commission a fait son choix et sélectionné 10 lauréats critères de sélection : volume du fleurissement – qualité des fleurs – harmonie générale). La remise des récompenses et diplômes aura lieu le mercredi 4 novembre 2020 à 18 h 30 à la salle de la fontaine. Alexia POULLET est en charge d'établir les diplômes et convocations. Alexandre FISH prendra en charge l'achat des lots.
- « Nettoyons la nature » L'opération a eu lieu le vendredi 25 septembre avec les enfants des écoles. Une sortie toujours bien appréciée. Le but de cette opération est de les sensibiliser au respect de la nature. Ils étaient encadrés par leurs professeurs des écoles, les membres de la commission environnement et quelques parents. Cette opération s'est terminée par un goûter et jus de fruits offert par la municipalité. La commission remercie également le CENTRE LECLERC et la COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS pour leur participation.
- La place communale a de nouveau une plaque au nom de François Mitterrand. Cette plaque a été installée le mercredi 30 septembre par Serge MORIN en présence de Martine CHEVALLIER ET Joël NAIN ;
- La commission environnement – attractivité se réunira de nouveau le lundi 12 octobre à 18 h 30 à la mairie

Commission Travaux*Rapporteur : Joël NAIN*

pas de dossier

Commission Voirie*Rapporteur : Joël NAIN*

pas de dossier

Commission Animation*Rapporteur : Martine CHEVALLIER*

La commission s'est réunie pour définir la mise en valeur du centre du village pour les fêtes de fin d'année.

Des devis sont en cours pour l'achat d'illuminations, la pose et dépose.

Le SDEY a été missionné pour la pose de boîtiers de raccordement sur les mats d'éclairage public. Ces boîtiers permettent l'alimentation électrique des illuminations choisies. La part communale restant à charge est de 569.89 €.

Commission Accessibilité*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Les travaux dans les WC de l'école primaire sont partiellement terminés :

- la rampe d'accès est faite,
- l'électricité a été remise à neuf,
- les urinoirs changés, un urinoir pour les petits a été installé ainsi qu'un WC avec accès handicapé,
- devis en cours : garde-corps, portes intérieures

Commission Maison Citoyenne - Place Communale*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Les litiges concernant la Maison Multi Activités Citoyenne et la Place sont toujours en cours.

CCAS*Rapporteur : Martine CHEVALLIER*

Bons de rentrée scolaire : seulement 2 familles ont retourné les documents nécessaires pour bénéficier de l'aide de 40 euros donnés par la Mairie.

Colis de Noël : un courrier sera adressé à chaque personne concernée concernant cette distribution.

Registre des Personnes Fragiles ou Isolées : 36 habitants ont émis le souhait de faire partie de la liste des personnes à contacter.

A la demande de la Préfecture, cette action est maintenue pendant cette période difficile dûe à la COVID.

III-/ Personnel

Les contrats de deux adjoints techniques arrivent à échéance : ils sont reconduits pour 1 année.

IV-/ Désignation du délégué CNAS

Le Maire propose de désigner :

- délégué élus : Joël NAIN, Maire adjoint
- délégué agents : Léa PRESTAT

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

V-/ Nom des nouvelles rues du lotissement

Proposition :

- rue des Bigarreux
- rue des Amareilles
- placette Merise

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

VI-/ Décision modificative budgétaire n°2

Afin de pouvoir passer toutes les écritures des travaux (Alsh, logement) en régie et récupérer le FCTVA, le maire propose de prendre la décision modificative suivante :

<u>Fonctionnement</u>			<u>Investissement</u>		
<u>Article</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Article</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
042 - 722 Travaux en régie		1000	21318 Autres bat publics	1000	
023 virement à la section d'investissement	1000		021 virement de la section de fonctionnement		1000

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

VII-/ Communauté de l'auxerrois : désignation des membres de la CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 C nonies,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'auxerrois, le 16 février 2017, qui en détermine la composition à la majorité qualifiée des deux tiers.

Considérant que la composition de la CLECT à a été fixée à 1 titulaire et 1 suppléant par commune membre de la Communauté de l'auxerrois.

Il est proposé au conseil municipal :

- De désigner un titulaire, Bernard Riant et un suppléant Joël NAIN, amenés à siéger à la CLECT de la Communauté de l'auxerrois
- D'autoriser le maire à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

VIII -/ Communauté de l'auxerrois : désignation des membres titulaires et suppléants pour les 5 commissions

Le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le conseil communautaire souhaite créer 5 commissions thématiques. La commune de Vallan doit désigner 1 membre par commission :

- **Environnement** (eau, assainissement, déchets, tri, énergie) : Titulaire, Joël NAIN, Suppléante, Véronique PIERRON
- **Economie** (développement économique, tourisme, formation, TIC, zones d'activités) : Titulaire, Bernard Riant, Suppléante, Véronique PIERRON
- **Finances** (budget, évaluation des charges transférées, mutualisation, communication) : Titulaire, Bernard Riant, Suppléante, Véronique PIERRON
- **Mobilités** (transport, déplacements, voies douces) : Titulaire, Véronique PIERRON, Suppléant, Joël NAIN
- **Infrastructures** (logement, habitat, urbanisme, aménagements) : Titulaire, Véronique PIERRON, Suppléant, Joël NAIN

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

IX-/ SDEY : convention d'éclairage public

Le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux d'éclairage public EP rue Vau Neuve dont le coût estimatif global s'élève à 904.33 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTÉ le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50 %	Part commune HT 50 %
Eclairage Public	904.33 €	753.61 €	150.72 €	376.81 €	376.81 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50 % de celle-ci.

RÉGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2020 - article 20412.

X-/ Règlement intérieur Salle de la Fontaine et MMAC

La commission animation fait une proposition de mise à jour du règlement de la Salle de la Fontaine et du règlement de la Maison Multi Activité Citoyenne.

Chacun s'exprime, des modifications seront apportées avant validation par le Maire.

XI-/ RODP

ERDF

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **212.45 € arrondi à 212 €** pour 2020.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentée

- o Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, **soit 212.45 € arrondi à 212 €** pour l'année 2020.
- o Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès ERDF (article 70323 de la section de fonctionnement).

Orange

Conformément au décret n° 97-683, ORANGE est redevable d'une redevance au titre des droits de passage sur le domaine public routier de la commune.

25 km 172 d'artères aériennes et souterraines

2 m² d'emprise au sol

	2019		
	Longueur	Tarif	Montant
ouvrage en aérien	6,679	55,54	370,95
ouvrage en souterrain	18,493	41,66	770,42
emprise au sol	1,500	27,77	41,66
			1 183,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentée

- o Décide de fixer la redevance **2020 à 1 183.03 €**, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- o Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès d'ORANGE (article 70323 de la section de fonctionnement).

GRDF

Au titre de l'année 2020, le montant issu de la formule de calcul du décret du 25 avril 2007 n'est pas encore connu à ce jour. Une information aux communes sera transmise ultérieurement.

XII-/ Incivilités - suite dossier

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés à décider de maintenir la plainte déposée par la Mairie suite à des incivilités commise sur la Commune ;

XIII-/ Affaire FOURNEAU c/ Commune de Vallan

Le mardi 15 septembre une nouvelle réunion a eu lieu. Toutes les parties concernées (plaignant, Mairie, Maître d'oeuvre, entreprises, ATD) étaient représentées.

XIV-/ Communications

projet PHOTOSOL :

Suite à notre visite à Verneuil, le projet photovoltaïque Vallan-Chevannes a été présenté au conseil. Malgré un long débat, le consensus n'a pu être trouvé. Le conseil demande :

- la localisation définitive du projet sur la commune
- la surface globale du projet
- un Avant Projet Sommaire (APS)
- une réunion publique après l'APS

Décision du Maire :

Le Maire valide la commande des décors de Noël pour la commune de 2 890.80 €

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 29 Octobre 2020 à 19 h 30

La séance est levée à 00 h 30

Fait et délibéré, le premier octobre deux mil vingt

Véronique PIERRON

Joël NAIN



Le Maire,
Bernard Riant

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion VASSEUR

Philippe DEVIN

Alexia POULLET